



**Aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la réalisation
de Plans Simples de Gestion volontaires groupés
Programme 2017**

Demandeur :

Nom de la structure de regroupement :

⇒ Nom du représentant légal :

⇒ N° de SIRET (obligatoire) :

Adresse du siège social :

Code Postal : **Ville :**

Téléphone : **Courriel :**

⇒ **Sollicite auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes une aide pour la réalisation d'un premier Plan Simple de Gestion groupé**

Nom du massif forestier :

Surface totale : ha ca a

Nombre de comptes de propriété engagés dans le PSG :

Département(s) :

Communes de situation:

Ce document de gestion sera rédigé par :

coopérative forestière, dénomination :

expert forestier agréé, Mr / Mme :

gestionnaire forestier professionnel, Mr / Mme :

⇒ **demande une aide pour le montant suivant :**

Devis (ci-joint) : € H.T

x 80 % = Aide calculée : €

L'aide régionale est plafonnée à : 10.000 €

d'où l'aide sollicitée : €

⇒ l'aide définitive sera recalculée sur la base de la facture acquittée et ne pourra en aucun cas dépasser la somme demandée;

⇒ la subvention ne pourra être versée qu'après agrément du PSG par le Conseil du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes.

⇒ **m'engage à :**

- **Faire réaliser, par une coopérative, un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel agréé, un Plan Simple de Gestion (PSG),**
- **Transmettre ce PSG au CRPF en double exemplaire pour agrément,**
- **Faire apparaître dans ce PSG la mention « financé avec l'aide de la Région Auvergne-Rhône-Alpes »,**
- **Signer pour 5 ans un contrat de gestion** avec une coopérative, un expert forestier ou un gestionnaire forestier professionnel agréé,
- **Remettre au CRPF un bilan de gestion à la fin des 5 ans** de contrat,
- **Adhérer à un organisme de certification de la gestion forestière durable (PEFC, FSC, etc.).**

⇒ **atteste être en situation régulière à l'égard de la réglementation en vigueur**

⇒ **joins à cette demande :**

- Plan de localisation des parcelles au 1/25.000
- Liste des comptes de propriété et liste des adhérents
- Relevé d'identité bancaire
- Devis pour l'élaboration du Plan Simple de Gestion
- Copie des statuts et extrait K Bis
- Dernier bilan et compte de résultat (quand existant)

⇒ **m'engage à adresser à la Région au plus tard 5 ans après le vote de la subvention par le Conseil régional :**

- Facture acquittée du prestataire
- Tableau récapitulatif des dépenses signé du Président de la structure
- Relevé d'identité bancaire (obligatoire pour s'assurer de la validité des coordonnées bancaires)
- Copie du contrat de gestion pour une durée minimale de 5 ans
- Copie de la confirmation d'adhésion à un programme de certification forestière
- Copie de la décision d'approbation du Plan Simple de Gestion émise par le CRPF.

Date :

Signature :